

Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation au Conseil

Rapporteur : M. Le Président

A Information sur les contrats d'emprunts pluriannuels signés par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon fin 2003

Conformément à la délibération du 21 mars 2003, déterminant le recours à l'emprunt de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur de 33 millions d'euros sur la période 2003-2006 et autorisant le Président à lancer la consultation, procéder à la négociation et signer toutes les pièces nécessaires au contrat, il a été choisi les contrats suivants :

I Crédit Agricole Indosuez / Crédit Agricole Mutuel de Franche Comté.

- montant : 11 millions d'euros maximum, mobilisable jusqu'au 31 décembre 2006.
 - forme : crédit multi index
 - Durée d'amortissement : 18 ans maximum (3 ans de mobilisation et 15 ans d'amortissement).
 - Calcul des intérêts et marge : le crédit multi index portera intérêts, pour la durée totale du tirage, au taux retenu parmi les index suivants :
 - ↳ TIBEUR 1 mois, 3 mois, 6 mois, 9 mois ou 12 mois préfixé augmenté d'une marge de 0,05 %
 - ↳ TAG 1 mois, 3 mois, 6 mois ou 12 mois augmenté d'une marge de 0,07 %
 - ↳ TAM augmenté d'une marge de 0,07 %
 - ↳ T4M augmenté d'une marge de 0,07 %
- Il ne sera pas appliqué de commission de non utilisation.

- Autres taux possibles :
 - ↳ TIBEUR 3, 6 ou 12 mois post-fixé, LIBOR 3, 6 ou 12 mois CHF pré ou post-fixé, LIBOR 3, 6 ou 12 mois GBP pré ou post-fixé, LIBOR 3, 6 ou 12 mois USD pré ou post-fixé, STIBOR 3, 6 ou 12 mois SEK pré ou post-fixé, CMS EUR 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 15 ans (« Swap de Maturité Constante Euros n ans » ou « EUR-Annual Swap Rate-10:00»), TEC 10 + une marge à déterminer
 - ↳ TAUX FIXE, TAUX ALTERNATIF, TAUX ALTERNATIF PLAFONNE, TAUX VARIABLE PLAFONNE, etc.... à déterminer selon les conditions de marché

Tout autre index pourra être choisi par la collectivité sous réserve de l'accord du Domiciliataire et d'une délibération complémentaire en cours d'exécution de la convention. Les tirages pourront faire l'objet d'une modification de taux, au profit des index susvisés, à l'initiative de la collectivité.

- Remboursement des tirages : La convention devra autoriser le remboursement du crédit ou d'un ou plusieurs tirages par anticipation moyennant un préavis d'usage en la matière. Le remboursement d'un tirage pourra être définitif moyennant, s'il y a lieu, le paiement d'une indemnité de réemploi, ou provisoire moyennant le paiement d'un intérêt d'attente.

II DEXIA Crédit Local de France.

- montant : 11 millions d'euros mobilisable jusqu'au 31 décembre 2004.
- Forme : Le contrat MOBILYS se décompose en deux phases :
 - ↳ Une première phase pendant laquelle l'emprunteur peut effectuer à son gré des tirages dans la limite du montant total du contrat
 - ↳ Une seconde phase d'amortissement des fonds

L'emprunteur a la faculté d'effectuer à son gré, au cours des exercices budgétaires et dans la limite du montant total du contrat, des tirages.

PHASE DE MOBILISATION

- Sans commission d'engagement.
- Durée : jusqu'au 31/12/04
- Index : T4M
- Facturation des intérêts : mensuelle
- Marge sur T4M : 0,05% maximum
- Montant minimum des tirages : 200 000 €

PHASE D'AMORTISSEMENT

- Montant : 11 000 000 EUR
- Date de Mise en Place de la Tranche d'amortissement : 31/12/04
- Durée : 15 ans
- Périodicité : annuelle
- Mode d'amortissement : progressif à 5%
- Modalités de calcul des intérêts pour les 7 premières années :
 - si l'index LIBOR USD 12 mois constaté à la fin de la période d'intérêts est inférieur ou égal au seuil de 7%, taux fixe maximum de 3,40%
 - dans le cas contraire, index LIBOR USD 12 mois constaté en fin de période d'intérêts majoré d'une marge maximum de 0,00%

La détermination du LIBOR USD 12 mois s'effectue selon les modalités prévues dans la lettre d'offre.

- Modalités de calcul des intérêts pour les 8 années suivantes : EURIBOR 12 mois préfixé majoré d'une marge maximum de 0,00%

La détermination de l'EURIBOR 12 mois s'effectue selon les modalités prévues dans la lettre d'offre.

III. Caisse d'épargne et de Prévoyance de Franche Comté / Caisse nationale des Caisse d'épargne et de prévoyance (contrat n°2003 12 171)

- montant : 11 millions d'euros mobilisable jusqu'au 31 décembre 2006.
- Forme : prêt multi index en 2 phases.
 - ↳ Une première phase pendant laquelle l'emprunteur peut effectuer à son gré des tirages dans la limite du montant total du contrat
 - ↳ Une seconde phase d'amortissement des fonds

L'emprunteur a la faculté d'effectuer à son gré, au cours des exercices budgétaires et dans la limite du montant total du contrat, des tirages.

PHASE DE MOBILISATION

- ❑ Sans commission d'engagement.
- ❑ Durée : jusqu'au 31/12/06
- ❑ Index : TEMPE (taux moyen de tous les prêts interbancaires des principales banques de la zone Euro.)
- ❑ Facturation des intérêts : mensuelle
- ❑ Marge sur TEMPE : 0,08%.
- ❑ Montant minimum des tirages : 250 000 €

A PHASE DE CONSOLIDATION ET D'AMORTISSEMENT : transformation des tirages en prêt à long terme.

- ❑ Montant : tout ou partie de la somme des tirages
- ❑ Sous toute formule disponible au moment de la consolidation.
- ❑ Durée : 15 ans maximum ; en taux fixe, la période ne peut être inférieure à 2 ans.
- ❑ Montant minimum : 500 000 €.

A ce jour (16 janvier 2004), 5 500 000 euros ont été mobilisés et consolidés sur le contrat avec la Caisse d'épargne de Franche Comté pour financer le budget 2003.

La formule choisie est la suivante :

- mise à disposition des fonds le 22 décembre 2003.
- Amortissement constant.
- Durée : 7 ans + 8 ans
- Sur la période initiale de 7 ans, barrière sur EURIBOR 12 mois post fixé à 5,50% ; au-delà de la barrière, EURIBOR 12 mois + 0,00% ; en deçà de la barrière, taux fixe à 3,35%.
- Sur la période de 8 ans : formule à choisir à cette période, sur la durée et le montant restant.

B Marchés sans formalité préalable passés par le Président :

Etude pour l'implantation, l'aménagement et la gestion de parcs relais.

Titulaire : MTI Conseil

Montant : 46 847,32 € TTC

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Président